



ODYSSÉE DÉVELOPPEMENT



Formation LCC (Loi sur le Crédit à la Consommation)

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
L.6313-1 - 1° Actions de formation



Datadock

Orias


pôle emploi

Loi sur le Crédit à la Consommation (LCC)

Intitulé de la formation : Loi sur le Crédit à la Consommation (LCC)

Format de formation : 100% e-learning

Durée de la formation : 7 heures

Prérequis : Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou prérequis de niveau de formation spécifique.

Public visé : Toute personne souhaitant poursuivre l'exercice de l'activité de distribution de crédits à la consommation.

Objectifs :

- Maintenir des compétences professionnelles actualisées en veillant à la mise à jour régulière des connaissances et des compétences selon les besoins du métier, en renforçant les acquis.
- Assurer la conformité réglementaire en suivant les dernières mises à jour et actualités de l'année écoulée.
- Répondre aux exigences posées par la loi pour l'exercice de l'activité de distribution de crédits à la consommation (délivrance d'une attestation de formation).

Compétences et aptitudes visées :

- Maîtriser les connaissances nécessaires à la distribution de crédits à la consommation.
- Avoir connaissance, pour les différentes formes de crédit à la consommation que la personne en formation est susceptible de commercialiser, des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur.
- Disposer des connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur.
- S'appropriier les connaissances et les démarches nécessaires à la prévention du surendettement.
- Avoir connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles et leurs sanctions.

Bloc de compétences : Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Bloc de compétences : Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

- Être en conformité avec la réglementation régissant toutes les mesures pour l'exercice de l'activité de distribution de crédits à la consommation.

Documents remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation LCC (Attestation de réussite au test final).
- Attestation d'assiduité sous forme de relevé de connexion.

Tarif : 59,00 € TTC (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.)

Modalités d'accès : Inscription à tout moment sur notre site internet www.odyssee-developpement.fr ou au 03 54 24 81 11

Délais d'accès :

- Accès immédiat (Financement personnel)
- Accès à réception de l'accord de prise en charge

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme LMS : Les fonctionnalités et les contenus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant un handicap auditif. Les vidéos peuvent être visionnées en activant les sous-titres.

Pour toute autre personne en situation de handicap, un référent est à votre disposition par mail à contact@odyssee-developpement.fr, par téléphone au 03 54 24 81 11, ou sur l'outil e-learning.

Méthode et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning à notre plateforme en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 sur tout support (ordinateur, tablette, mobile, ...), le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'intermédiaire en assurance. Le temps minimum de formation est de 7 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Votre formateur Marc FLON est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à contact@odyssee-developpement.fr, par téléphone au 03 54 24 81 11 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou sur l'outil e-learning.

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant devra passer un contrôle de connaissances.

Une validation des connaissances se fait à chaque étape de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage. Toutefois, seul le test final sous forme de QCM est pris en compte pour la réussite de cette formation. Pour réussir il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses.

Taux de réussite à la formation :

Consulter le détail des taux de réussite en temps réel de cette formation sur le lien **Indicateurs de qualité** de notre site internet.

Programme : La formation se compose de manière à rappeler des notions importantes de l'exercice de l'activité de distribution de crédits à la consommation des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative. Le contenu est actualisé au fil des évolutions législatives, réglementaires et du marché.